

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 27 juin 2006 portant création du Diplôme Universitaire LE PIED DIABETIQUE, modifié par l'arrêté en date du 02 juillet 2019

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de santé

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire LE PIED DIABETIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur HARTEMANN Agnès (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur BOURRON Olivier (PU-PH)  
Docteur HA VAN Georges (PH)  
Docteur JACQUEMINET Sophie (PH)  
Madame JAUREGUY Elodie (podologue)  
Monsieur PERRIER Antoine (podologue)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 03 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

